

STAIRBEL

Société en Nom Collectif au capital de 3.982.736 d'euros
Siège social: 13, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële
77230 Dammartin-en-Goële
404 059 347 RCS Meaux
N° SIRET : 404 059 347 00025

LOCADIA

Société en Nom Collectif au capital de 8.313.792 euros
Siège social: 13, rue Clément Ader
Parc d'Activité de la Goële
77230 Dammartin-en-Goële
393 633 201 RCS Meaux
N° SIRET : 393 633 201 00024

IMMALDI & COMPAGNIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital porté de 68.625.000 euros à 100.000.000 euros
Siège social: 13, rue Clément Ader,
Parc d'Activité de la Goële
77230 Dammartin-en-Goële
378 568 638 RCS Meaux
N° SIRET : 378 568 638 0043

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE
SOUSCRITE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 236-6 DU CODE DE COMMERCE

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Pascal Vigier
demeurant 21 boulevard des Batignolles – 75008 Paris

agissant en qualité de Gérant de la société STAIRBEL, société en nom collectif au capital de 3.982.736 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 404 059 347,

dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration, en vertu des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2009.

ET

381

8

- Monsieur Pascal Vigier
demeurant 21 boulevard des Batignolles – 75008 Paris

agissant en qualité de Gérant de la société LOCADIA, société en nom collectif au capital de 8.313.792 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader, Parc d'activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 393 633 201,

dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration, en vertu des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2009.

ET

- Monsieur Jean-Pierre Barthel,
Gérant de la société ALDI, société à responsabilité limitée au capital de 200.000.000 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële – 77230 Dammartin en Goële, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 399 227 990,

Ladite société agissant en qualité de Président de la société IMMALDI ET COMPAGNIE, Société par actions simplifiée au capital porté de 68.625.000 euros à 100.000.00 euros, dont le siège social est situé 13, rue Clément Ader – Parc d'Activité de la Goële – 77230 Dammartin en Goële et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 378 568 638,

dûment habilité à l'effet de signer la présente déclaration, en vertu des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2009.

Font les déclarations suivantes en application des articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de Commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative déposée au Registre du Commerce et des Sociétés, avec les présentes, en suite des opérations ci-après relatées :

EXPOSE

1. Les sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE ayant envisagé le principe de la fusion des sociétés STAIRBEL et LOCADIA par la société IMMALDI ET COMPAGNIE ont signé, par acte sous seing privé le 13 mai 2009, un projet de fusion entre les trois sociétés.
2. Ce projet a été signé par Monsieur Pascal Vigier pour les sociétés STAIRBEL et LOCADIA et par Monsieur Jean-Pierre Barthel pour la société IMMALDI ET COMPAGNIE, ayant tous pouvoirs à cet effet.

30/06

4

Il contenait les mentions prévues par l'article R. 236-1 du Code de Commerce, dont notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des sociétés intéressées utilisées pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif des sociétés STAIRBEL et LOCADIA devant être transmis à la société IMMALDI ET COMPAGNIE, les rapports d'échange des droits sociaux et le montant prévu des primes de fusion.

Les méthodes d'évaluation retenues faisaient l'objet de l'annexe 4 au projet de fusion.

3. Sur requête conjointe des sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE, le Président du Tribunal de Commerce de Meaux a, par ordonnance en date du 30 janvier 2009, désigné en qualité de Commissaire à la fusion, Monsieur Pascal Fleury, domicilié 12, rue Bouchut, 75015 Paris.
4. Six exemplaires du projet de fusion ont été déposés le 14 mai 2009 au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour les sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE.
5. L'avis du projet de fusion des sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE a été publié dans le journal d'annonces légales « Le Pays Briard » en date du 19 mai 2009 pour les sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE.

La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

6. L'ensemble des documents devant être mis à la disposition de l'associé unique des sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE, au siège de chacune des trois sociétés, l'ont été un mois au moins avant la date des décisions de l'associé unique des sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE, appelées à se prononcer sur l'opération de fusion.

En outre, le rapport du Commissaire à la fusion, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de Commerce, a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour la société IMMALDI ET COMPAGNIE dans les délais légaux.

7. Par décisions en date du 30 juin 2009, l'associé unique des sociétés STAIRBEL et LOCADIA a approuvé le projet de fusion avec la société IMMALDI ET COMPAGNIE et a décidé que les sociétés STAIRBEL et LOCADIA seraient dissoutes de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation de la fusion décidée par la société IMMALDI ET COMPAGNIE et des augmentations de capital corrélatives à cette dernière.

8. L'associé unique de la société IMMALDI ET COMPAGNIE, par décisions en date du 30 juin 2009 prises postérieurement aux décisions de l'associé unique des sociétés STAIRBEL et LOCADIA a :
- approuvé le traité de fusion avec la société STAIRBEL, les apports effectués et leur rémunération ;
 - décidé, en conséquence, d'augmenter son capital social d'une somme de 2.497.950 euros, par la création de 1.638 actions nouvelles de 1.525 euros et constaté la création d'une prime de fusion d'un montant de 2.214.816 euros ;
 - approuvé le traité de fusion avec la société LOCADIA, les apports effectués et leur rémunération ;
 - décidé, en conséquence, d'augmenter son capital social d'une somme de 2.946.300 euros par la création de 1.932 actions nouvelles de 1.525 euros et constaté la création d'une prime de fusion d'un montant de 2.616.837 euros ;
 - constaté, par suite de la réalisation des conditions suspensives auxquelles était soumise la fusion, la réalisation définitive de la fusion ainsi que la dissolution des sociétés STAIRBEL et LOCADIA ;
 - décidé en conséquence de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social.
9. Les avis de réalisation de la fusion, d'augmentation de capital de la société IMMALDI ET COMPAGNIE et de dissolution des sociétés STAIRBEL et LOCADIA ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Pays Briard » en date du *10 juillet 2009*.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Les soussignés, es qualités, déclarent, sous leur responsabilité et les peines édictées par la loi, que les opérations de fusion, d'augmentation de capital de la société IMMALDI ET COMPAGNIE relatées ci-dessus, ont été décidées et réalisées conformément à la loi et aux règlements et que les sociétés STAIRBEL et LOCADIA sont définitivement et régulièrement dissoutes, sans liquidation.

1. Sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour la société STAIRBEL :

- Les copies des récépissés de dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour les sociétés STAIRBEL et IMMALDI ET COMPAGNIE ;
- Une copie du récépissé de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux du rapport du commissaire à la fusion sur l'évaluation des biens apportés ;
- Deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société STAIRBEL en date du 30 juin 2009 ;

jm

8

- Deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société IMMALDI ET COMPAGNIE en date du 30 juin 2009 ;
- Deux exemplaires de la présente déclaration de régularité et de conformité.

2. Sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour la société LOCADIA :

- Les copies des récépissés de dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour les sociétés LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE ;
- Une copie du récépissé de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux du rapport du commissaire à la fusion sur l'évaluation des biens apportés ;
- Deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société LOCADIA en date du 30 juin 2009 ;
- Deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société IMMALDI ET COMPAGNIE en date du 30 juin 2009 ;
- Deux exemplaires de la présente déclaration de régularité et de conformité.

3. Sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour la société IMMALDI ET COMPAGNIE :

- Les copies des récépissés de dépôt du projet de traité de fusion au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux pour les sociétés STAIRBEL, LOCADIA et IMMALDI ET COMPAGNIE ;
- Une copie du récépissé de dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Meaux du rapport du commissaire à la fusion sur l'évaluation des biens apportés par les sociétés STAIRBEL et LOCADIA ;
- Deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société STAIRBEL en date du 30 juin 2009 ;
- Deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société LOCADIA en date du 30 juin 2009 ;
- deux copies certifiées conformes et enregistrées du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société IMMALDI ET COMPAGNIE en date du 30 juin 2009 ;
- deux copies certifiées conformes des statuts mis à jour de la société IMMALDI ET COMPAGNIE ;
- deux exemplaires de la présente déclaration de régularité et de conformité.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de Commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de la société IMMALDI ET COMPAGNIE et à la radiation des sociétés STAIRBEL et LOCADIA du Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Dammartin-en-Goële

Le *10 juillet 2009*

En sept exemplaires



La société IMMALDI ET COMPAGNIE
Représentée par la société ALDI
Elle-même représentée par
Monsieur Jean-Pierre Barthel



La société STAIRBEL
Représentée par Monsieur Pascal Vigier



La société LOCADIA
Représentée par Monsieur Pascal Vigier